

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1. Identification

Identificateur de produit Ammonium Thiosulfate Solution

Autres moyens d'identification

Synonymes Thiosulfate d'ammonium \* ATS \* Ammonium hyposulfite \* Thiosulfate d'ammonium \* 11-0-0-24S \*

12-0-0-26S

Usage recommandé Engrais.

**Restrictions d'utilisation** Utilisations autres que l'utilisation recommandée.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société Koch Fertilizer, LLC

4111 E 37th Street North Case postale 2219 Wichita, KS, 67201-2219 kochmsds@kochind.com

1-316-828-7672

No de téléphone d'urgence Pour une urgence chimique

Appeler CHEMTREC jour et nuit

1.800.424.9300

Mexique - 1.800.681.9531

À l'extérieur des États-Unis/Canada

1.703.527.3887

(les appels à frais virés sont acceptés)

## 2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/du

visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis

médical/Consulter un médecin.

Stockage Non attribué. Élimination Non attribué.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Ammonium Thiosulfate Solution SDS Canada

938078 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 02-Février-2024

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Thiosulfate d'ammonium		7783-18-8	40 - 70
Eau		7732-18-5	30 - 60
Bisulfite d'ammonium		10192-30-0	1 - 5
SULFITE D'AMMONIUM		10196-04-0	1 - 5
Hydroxyde d'ammonium		1336-21-6	< 2

## Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur.

### 4. Premiers soins

Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Ingestion

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'échauffement, risque de dégagement de vapeurs d'ammoniac. NH3 (16 à 25 %) peut former des mélanges inflammables avec l'air. En cas de chauffage à sec et au-delà, une certaine quantité de sulfure d'hydrogène gazeux peut se dégager.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Ammonium Thiosulfate Solution SDS Canada

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Le produit est soluble dans l'eau.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

25 ppm

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm	
	TWA	25 ppm	

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)			
Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	24 mg/m3	
		35 ppm	
	TWA	17 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm	
	TWA	25 ppm	

# Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) Composants Type Valeur

	- 7	
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm
	TWA	25 ppm

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	24 mg/m3	
		35 ppm	
	TWA	17 mg/m3	
		25 ppm	

Ammonium Thiosulfate Solution SDS Canada

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées
Composants

Type
Valeur

Hydroxyde d'ammonium
STEL
35 ppm

(CAS 1336-21-6)

TWA 25 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	24 mg/m3	
		35 ppm	
	TWA	17 mg/m3	
		25 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	15 minutes	35 ppm	
	8 heures	25 ppm	

Valeurs biologiques limites

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des veux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** 

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté

**Dangers thermiques** Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

**Autre** 

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

**État physique** Liquide. **Forme** Liquide.

CouleurIncolore à jaune pâle.OdeurSlight organic or ammonia.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 6.8 - 8 Typique

Point de fusion et point de Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine

12 - 0 - 0 - 26S: 208 - 221°F (98 - 105°C), Typique

d'ébullition

congélation

Point d'éclair Non disponible.

Ammonium Thiosulfate Solution SDS Canada

Non disponible. Taux d'évaporation Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Non disponible. Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) soluble

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

**Température** 

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Non disponible.

Viscosité **Autres informations** Salt Out Point: 12 - 0 - 0 - 26S: 43°F(7°C), Typique

Salt Out Point: 11 - 0 - 0 - 24S: 27°F(-3°C), Typique Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec des matériaux incompatibles. Chaleur. Températures extrêmes. Conditions à éviter Agents comburants forts. Acides. Alcalis. Zinc. Matières réactives avec l'eau. Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Ammoniac. Oxydes de soufre. Sulfate d'ammonium. Oxydes d'azote. Sulfure d'hydrogène.

## 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. Contact avec la peau

Provoque une sévère irritation des yeux. Contact avec les yeux

Ingestion Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et

toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Aiguë

Orale

Rat **DL50** 350 mg/kg

Ammonium Thiosulfate Solution SDS Canada Composants Résultats d'épreuves **Espèces** 

SULFITE D'AMMONIUM (CAS 10196-04-0)

Aiguë Inhalation Poussière

CL50 Cobaye > 400 mg/m<sup>3</sup>, 1 heures

Thiosulfate d'ammonium (CAS 7783-18-8)

Aiguë Cutané

**DL50** Lapin > 2000 mg/kg, 24 heures

Inhalation Poussière

CL66 Rat > 2260 mg/m3, 4 heures

**Orale** 

**DL50** Rat 2890 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Bisulfite d'ammonium (CAS 10192-30-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

SULFITE D'AMMONIUM (CAS 10196-04-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

développement.

Toxicité pour certains organes

Toxicité pour la reproduction

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets chroniques

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)

Aquatique

Crustacés CL50 Daphnia magna 0.66 mg/l, 48 heures

Thiosulfate d'ammonium (CAS 7783-18-8)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CL50 Daphnia magna 101 mg/l, 48 heures Poisson CL50 Pimephales promelas 96.2 mg/l, 96 heures

Chronique

Ammonium Thiosulfate Solution

Algues CE<sub>50</sub> Chlorella vulgaris 2700 mg/l, 18 Jours

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

938078 Version n°: 01 Date de révision: -Date d'émission : 02-Février-2024 SDS Canada

#### Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6) -2.66

Mobilité dans le sol Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

Autres effets nocifs Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.

**Emballages contaminés**Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

#### **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### **IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Non déterminé(e).

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

## 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Oui

## Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

#### **Inventaires Internationaux**

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\*

Australie Inventaire australien des substances chimiques industrielles

(AICIS)

Ammonium Thiosulfate Solution

938078 Version n°: 01 Date de révision: - Date d'émission : 02-Février-2024

7 / 8

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\* Canada Liste intérieure des substances (LIS) Canada Liste extérieure des substances (LES) Non Chine Inventaire des substances chimiques existantes en Chine Oui (IECSC)

Inventaire européen des substances chimiques commerciales Oui Europe

existantes (EINECS)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Oui

(ENCS)

Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Oui Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui

**Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

#### 16. Autres informations

Date de publication 02-Février-2024

Date de la révision Version no 01

#### Avis de non-responsabilité

AVIS : Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données considérées comme précises au moment de la date de préparation de la présente fiche de données de sécurité (FDS) et ont été préparés en vertu de la réglementation applicable du gouvernement. Cette FS ne peut être utilisée comme une feuille de spécifications commerciales du fabricant ou du vendeur, et aucune garantie ni représentation, expresse ou tacite, n'est faite relativement à la précision ou à l'exhaustivité des données et des renseignements de sécurité ci-dessus, ni aucune autorisation n'est accordée ou implicite à la pratique de toute invention brevetée sans une licence. D'autres renseignements peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres utilisations du produit, y compris son utilisation en association avec d'autres substances ou dans tout procédé autre que ceux auxquels on fait plus particulièrement référence ici. Les renseignements fournis relativement à tout danger qui peut être associé au produit ne visent pas à suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée se traduira nécessairement par une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le public en général. Les acheteurs et utilisateurs du produit assument la responsabilité d'établir si ce produit est approprié pour l'utilisation et l'application visées. Le vendeur n'assume aucune responsabilité relativement à des dommages ou des blessures qui découlent d'une incapacité à se conformer aux pratiques recommandées ou de tout autre danger inhérent au produit. Les acheteurs et les utilisateurs assument tous les risques reliés à l'utilisation, à l'entreposage et à la manutention du produit en conformité avec la réglementation et les lois fédérales, provinciales et locales. Les acheteurs et les utilisateurs du produit doivent aviser explicitement leurs employés, agents, entrepreneurs et clients qui utiliseront le produit de la présente FDS.

8/8

SDS Canada

Date d'émission : 02-Février-2024

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.